VI. — Bibliographie et statistique.

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **32 (1933)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

b) Les femmes ne sont l'objet d'aucune disposition spéciale.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de professeurs féminins dans les écoles de garçons.

c) Un professeur de mathématiques a le devoir d'enseigner l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et le dessin géométrique. L'enseignement de la géométrie descriptive est réservé à ceux qui ont obtenu pour cette matière la qualification réglementaire.

d) La mécanique est enseignée comme faisant partie de la physique.

e) La géométrie descriptive est enseignée seulement dans les écoles réales; elle n'est pas réunie au cours de mathématiques.

f) Les professeurs sont tenus de faire 18 leçons par semaine. Ils touchent en qualité de suppléant 2000 pengös par an; une fois nommés, leur traitement augmente de 2400 à 6650 pengös (au traitement s'ajoutent l'indemnité de logement et l'allocation familiale). L'avancement est automatique; il est réglé sur le nombre des années de service. Après 35 ans de service, le professeur a droit à une pension de retraite à peu près égale au traitement de la dernière année. Si des raisons de santé l'obligent à quitter ses fonctions plus tôt, la pension est proportionnellement réduite.

g) Les questions de méthode sont discutées dans chaque école par des conférences auxquelles les professeurs sont tenus d'assister.

Le programme est établi par le ministre de l'instruction publique, assisté du « Conseil général de l'instruction publique ».

VI. — Bibliographie et statistique.

Malheureusement, nous n'avons pas en hongrois de livres et de périodiques spécialement destinés à la préparation des professeurs de mathématiques. Nous devons nous servir de livres et de revues rédigés en langues étrangères.

Les écoles secondaires comptent en Hongrie environ 60.000 élèves qui reçoivent l'enseignement mathématique de 500 professeurs environ.

VII. — Tendances actuelles concernant le but des mathématiques.

1. — Le plan d'études et l'opinion sont unanimes à:

a) Assigner à l'enseignement mathématique le rôle de faire acquérir aux enfants l'habileté et une certaine aisance dans le calcul et dans la compréhension des rapports numériques simples qui se rencontrent dans la vie pratique; de développer en eux la faculté d'exprimer sous une forme mathématique les lois trouvées par les sciences exactes et d'appliquer sciemment ces lois; d'apprendre à voir dans l'espace;

b) Tenir en équilibre dans le programme de l'enseignement secondaire les tendances matérielles et les tendances formelles (sans jamais